



Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école L'Amitié, de La Pruchière et des Vents-et-Marées

Lundi 18 février 2019 à 19 h

École de la Pruchière de Saint-Pacôme

Présences

Personnel de soutien :	M ^{me} Josianne Plante, technicienne en éducation spécialisée
Parents :	M ^{mes} Chantal Boily, Annick D'Amours, Élisabeth Hudon, Karine Lévesque et Rachel Rioux
Enseignants (es) :	M ^{mes} Isabelle Boutin, Marie Lévesque-Michaud et Joël Pelletier
Service de garde :	M ^{me} Stéphanie Lévesque
Membre de la communauté	Mme Ève-Marie Bélanger, représentante de la municipalité de Rivière-Ouelle
Direction :	M. Yvan Ouellet

PROJET PROCÈS-VERBAL

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum

Après constatation du quorum, M^{me} Élisabeth Hudon, présidente du conseil d'établissement, ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 18 février 2019

M^{me} Hudon fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Madame Karyne Lévesque et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 26 novembre 2018

Il est proposé par Madame Marie Lévesque-Michaud et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 26 novembre 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

1.4 Suivi au procès-verbal

Avoir un bilan des dépenses et du financement du club Optimiste.
Cette demande est beaucoup plus pour connaître l'ampleur des sommes investies à l'école de la Pruchière par le club Optimiste de Saint-Pacôme.

2. DOSSIERS DE DÉCISION

2.1 Adoption des grilles-matières 2019-2020

M. Ouellet nous fait un compte-rendu des grilles-matières des trois écoles pour l'an prochain. Il nous avise qu'elles seront identiques à celles de l'année 2018-2019. Il se pourrait que les grilles-matières soient modifiées par l'ajout de temps de spécialistes. Ces ajouts viseraient les écoles pour lesquelles des ouvertures possibles de classe préscolaire 4 ans temps plein sont annoncées (Saint-Pacôme et Saint-Gabriel).

Il est proposé par Madame Chantale Boily et unanimement résolu que les grilles-matières soient adoptées telles que présentées.

2.2 Approbation des activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure

M. Yvan Ouellet présente les demandes de changement au programme d'activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves hors de l'école.

L'approbation du programme d'activités éducatives est proposée par Madame Rachel Rioux et approuvée à l'unanimité.

2.3 Mesure 15024 – Aide aux parents

Cette mesure vise à mieux accompagner les parents des élèves du préscolaire et de la première année du primaire. L'accompagnement offert par l'entremise de cette mesure peut inclure diverses formes de sensibilisation aux réalités scolaires sur le développement cognitif, l'enseignement des mathématiques dans les premières années de scolarisation, la nouvelle grammaire, des ateliers de stimulation motrice, l'éveil à la lecture, l'estime de soi, etc. Cet accompagnement est élaboré de concert avec les conseils d'établissement.

Voir la possibilité de structurer une soirée d'information sur l'arrivée de la maternelle 4 ans.

3. DOSSIERS D'INFORMATIONS

3.1 Direction

3.1.1 Projet éducatif

M. Ouellet présente des statistiques concernant la réussite des élèves pour l'année 2017. Les résultats comparent la réussite des élèves ayant un plan d'intervention et les autres élèves. Ces données permettent de mettre en lumière l'écart entre les deux groupes et que des actions puissent être élaborés afin de réduire l'écart entre ces deux groupes d'élève.

3.1.2 Consultation sur l'acte d'établissement 2019-2020 et du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 19-20, 20-21 et 21-22 (art. 40 et 211 LIP).

M. Ouellet nous informe qu'il n'y a aucun changement sur l'acte d'établissement. Le document sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles 19-20, 20-21 et 21-22 fait état des prévisions du MEES concernant la clientèle scolaire dans nos trois écoles. Il semble y avoir une certaine stabilité, mais des réflexions devront être envisagées pour nous donner une vision d'organisation pour les années subséquentes.

3.1.3 Dépôt du document « Règles et critères d'inscription »

Le document des règles et critères d'inscription de la Commission scolaire Kamouraska-Rivière-du-Loup est déposé au conseil d'établissement à titre informatif.

3.1.4 Suivi des inscriptions au préscolaire 4 et 5 ans

École de L'Amitié :	2 inscriptions pour la maternelle 4 ans 4 inscriptions pour la maternelle 5 ans
École de La Pruchière :	9 inscriptions pour la maternelle 4 ans 11 inscriptions pour la maternelle 5 ans
École des Vents-et-Marées :	3 inscriptions pour la maternelle 4 ans 6 inscriptions pour la maternelle 5 ans

Hypothèse possible :

Pour l'école de l'Amitié : ouverture d'une maternelle 4 et 5 ans à temps plein.

Pour l'école de la Pruchière : ouverture d'une maternelle 4 ans temps plein et d'une maternelle 5 ans à temps plein.

Pour l'école des Vents-et-Marées : Possible ouverture d'une maternelle 5 ans. Reste à voir ce qu'il adviendra des maternelles 4 ans. Jumelés avec les 5 ans à mi-temps ou redirigés vers Saint-Pacôme.

3.1.5 Indices de défavorisation et de milieu socio-économique

M. Ouellet présente le document sur les indices de défavorisation et du milieu socio-économique. Les écoles de Saint-Gabriel et de Saint-Pacôme conservent l'indice de niveau 8 ce qui permettra d'obtenir des sommes supplémentaires pour soutenir les élèves en milieu socio économiquement faible. Quant à l'école des Vents-et-Marées, l'indice est passé de 7 à 4, ce qui veut dire qu'elle est considérée en milieu favorisé.

3.1.6 Éducation à la sexualité

M. Ouellet présente un document succinct qui explique les contenus qui seront vus en classe concernant l'éducation à la sexualité.

3.2 Services de garde

Alexandra Pinault est venue présenter un atelier sur la zoothérapie aux services de garde de l'Entre-Deux et d'Au-Gré-du-Vent. Les élèves de Saint-Gabriel sont venus à Saint-Pacôme lors de la journée de cette activité. Il y aura une journée blanche au retour de la relâche. Après plusieurs mois d'attente, nous aurions trouvé un nom pour le service de garde de Saint-Gabriel. Le service de garde de Saint-Gabriel portera maintenant le nom de « la Frayère ».

M^{me} Stéphanie Lévesque fait un compte-rendu des autres activités qui se sont déroulées dans les services de garde depuis notre dernière rencontre. Elle fait également une présentation des activités à venir.

3.3 Enseignants

M^{me} Isabelle Boutin, M. Joël Pelletier et M^{me} Marie Lévesque-Michaud nous font un compte-rendu des activités qui se sont déroulées depuis notre dernière rencontre. Ils font également une présentation des activités à venir.

3.4 OPP

Un montant de 1 103 \$ a été amassé lors de la campagne de financement de décembre dernier pour l'OPP de Saint-Gabriel. Les membres se questionnent quant à la possibilité de faire une autre campagne en avril prochain. C'est à voir lors du prochain CÉ. Les sommes amassées pourront servir à l'achat de matériel pour un réaménagement de la bibliothèque scolaire et également à l'achat de livres.

L'OPP de Saint-Pacôme a fait parvenir une carte aux enseignantes et enseignants pour souligner la semaine des enseignantes et des enseignants. Une question est posée en lien avec la possibilité que l'OPP puisse refaire une demande de financement aux parents avant la fin de l'année. Le directeur répond qu'il appartient au conseil d'établissement d'accepter ou non une campagne de financement.

3.5 Comité de Parents

Madame Rachel Rioux nous donne des informations qu'elle a reçues lors des réunions du comité de parents. Elle fait mention également d'un concours intitulé « Une école dynamique, des parents engagés! ». Le projet pédibus serait un beau projet à présenter.

On se questionne sur la possibilité de mettre dans les règles de régie interne du conseil d'établissement les frais de gardiennage et de frais de transport utilisés par le comité de parents. Le sujet pourra être discuté à la prochaine rencontre.

3.6 Correspondance

Aucune correspondance

3.7 Autres sujets

Budget : Il devrait rester plus ou moins 500 \$ au budget du conseil d'établissement. Il faudrait trouver un moyen d'utiliser adéquatement ce montant. Le directeur doit faire des vérifications pour connaître les règles concernant les dépenses autorisées avec les budgets dédiés aux conseils d'établissement.

3.8 Public

Aucune question.

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

4.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Rachel Rioux à 9 h 00.

Élizabeth Hudon
Présidente du CÉ

Yvan Ouellet
Directeur